Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

La recherche stratégique
Strategic Research

Données sur les Autochtones à la suite des changements apportés au Recensement de la population de 2011

Principaux résultats:

- Depuis sa création, le Recensement de la population a subi de nombreux changements. Le plus récent changement est l'apparition d'une enquête à participation volontaire intitulée Enquête nationale auprès des ménages (ENM), qui vient remplacer le questionnaire complet obligatoire.
- Le contenu du questionnaire volontaire de l'ENM de 2011 est pratiquement identique au questionnaire complet du Recensement obligatoire de 2006.
- En 2011, tous les ménages des collectivités inuites et des Premières Nations ont reçu le questionnaire de l'ENM.
- La participation à l'ENM dans les collectivités inuites et des Premières Nations a été plus grande que dans les autres collectivités du Canada.

Introduction

Le questionnaire complet obligatoire du Recensement de la population de Statistique Canada a été la source de données démographiques et socioéconomiques sur les collectivités et les peuples inuits, métis et des Premières Nations la plus fiable et exhaustive dont s'est sertvi Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. De nombreux utilisateurs de données ont exprimé certaines préoccupations quant aux répercussions de l'Enquête nationale auprès des ménages et ont demandé si celle-ci aurait des effets sur la qualité des données sur les peuples et collectivités autochtones ou sur leur pertinence.

Avant d'examiner cette question, il est important de rappeler que les changements font partie intégrante de l'histoire du Recensement. Au cours des années, des changements ont été apportés à la méthodologie, au contenu du questionnaire, dont la définition des peuples autochtones, et les procédures de dénombrement. Par exemple, en 1971, deux éléments importants ont connu des modifications : l'auto-dénombrement a remplacé le dénombrement effectué par les agents recenseurs et on a commencé à poser certaines des questions contenues dans le Recensement à seulement une portion de la population (33 % à cette époque) plutôt qu'à l'ensemble de la population. Les changements faits en 2011 sont certes importants, mais ils ne sont pas exceptionnels. Ils représentent les plus récents d'une série changements apportés au cours des années.

Enquête nationale auprès des ménages (ENM)

Le contenu du questionnaire pour l'ENM est, à peu de choses près, identique au questionnaire complet du Recensement de 2006, ce qui signifie essentiellement que les changements n'ont mené à aucune perte du contenu antérieur.

Méthode de collecte

Le dénombrement des Premières Nations, des Inuit et de la plupart des collectivités du Nord a longtemps été effectué d'une manière très différent des méthodes de collecte général, jusqu'à et incluant l'ENM de 2011, afin de réprondre aux besoins de ces communautés petites et souvent éloignées. Les deux différentes méthodes de collecte son décrites ci-dessous.

Collecte générale

En 2006, on a demandé à tous les ménages privés du Canada de remplir soit la version abrégée, soit la version complète du questionnaire de recensement, sur papier ou en ligne : 80 % des ménages devaient compléter la version abrégée contenant les

Exemple de changements apportés au Recensement :

En 1981, on dénombrait les populations autochtones du Canada à l'aide d'une seule question qui se fondait sur l'origine ethnique d'une personne. Introduites au fil du temps, quatre concepts et questions distincts sont maintenant utilisés pour identifier les populations autochtones :

- Origine ethnique (aspect introduit en 1871) — « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne? »
- Auto-identification (depuis 1996) — « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire d'une Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), un Métis ou un Inuk (Inuit)? »
- Indien avec statut (depuis 1991) — « Cette personne est-elle un Indien inscrit (Indiens des traités ou Indien inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada?) »
- Membre d'une Première Nation (depuis 1996) — « Cette personne est-elle membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne? »

Ces changements ont amélioré la qualité des données recueillies puisque le questionnaire, au lieu de se baser seulement sur les origines ethnoculturelles, permet aux personnes de s'identifier comme membre d'une Première Nation, comme Inuit ou Métis, de différencier ces personnes de celles qui ont un statut juridique et de reconnaître la diversité des peuples autochtones. Néanmoins, l'intégration et l'utilisation de ces notions ont provoqué une rupture nette entre les nouvelles et les anciennes données. Ainsi, la comparaison des données recueillies lors de divers recensements présentait un certain défi.

données démographiques essentielles, et 20 % le questionnaire complet avec des questions supplémentaires concernant les circonstances sociales et économiques des ménages.

En 2011, on a demandé à tous les ménages canadiens de remplir le questionnaire de recensement abrégé[1]. De plus, un ménage sur trois (33 %) a été choisi pour répondre à l'Enquête nationale auprès des ménages. Les personnes qui ont répondu en ligne au questionnaire du Recensement et qui ont été choisies pour participer à l'ENM ont pu remplir le questionnaire de celle-ci en ligne, au même moment. Les autres ménages choisis dans le cadre de l'ENM ont reçu une invitation environ trois ou quatre semaines après le jour du recensement.

Collectivités des Premières Nations, des Inuit et du Nord

Pour le Recensement, on utilise depuis longtemps une stratégie de collecte de données différente au sein des collectivités autochtones et de la plupart des collectivités du Nord[2]. Avant 2011, tous les ménages des Premières Nations, des Inuit et des collectivités du Nord étaient dénombrés à l'aide du questionnaire complet de recensement, rempli en personne par les agents recenseurs[3] plutôt que par les personnes elles-mêmes. Cette méthode n'a pas changé en 2011 puisque tous ces ménages ont reçu les deux questionnaires (le Recensement et l'ENM). Les agents recenseurs ont interviewé en personne les membres du ménage afin de remplir le questionnaire obligatoire du Recensement, et leur ont demandé immédiatement après s'ils voulaient participer à l'ENM. Si le répondant acceptait, l'agent recenseur remplissait le questionnaire de l'ENM au même moment.

En revanche, les Autochtones hors réserve ou vivant à l'extérieur des collectivités nordiques ou inuites ont été dénombrés en utilisant le même plan d'échantillonnage que celui pour la population en général. Ainsi, ils ne recevaient le questionnaire complet que s'ils faisaient partie de l'échantillon aléatoire composé de 20 % (2006) ou de 33 % (2011) de la population.

Participation

La participation au recensement et à l'ENM peut être mesurée de nombreuses façons, notamment par la participation de la collectivité et par les taux de réponse selon divers niveaux géographiques.

Comme on peut s'attendre avec une enquête obligatoire, le taux de réponse au questionnaire détaillé du recensement de 2006 était élevé (environ 94 %). À l'échelle nationale, on estime qu'environ 2 300 000 ménages ont renvoyé un questionnaire détaillé cette année-là. Dans le cas de l'ENM de 2011, Statistique Canada dit avoir obtenu un taux de réponse de 69 % à l'échelle nationale, un taux plus élevé que celui ciblé de 50 %. Il y a donc environ 3 100 000 ménages qui ont rempli les questionnaires de l'ENM.

Malgré des taux de participation des ménages élevés pour les deux années (et, en réalité, plus élevés pour l'ENM), il existe une inquiétude quant à la nature volontaire de l'ENM qui pourrait donner un échantillon « non aléatoire biaisé. » Cela signifie que certains segments de la population, avec des caractéristiques socioéconomiques ou démographiques particulières, pourraient être moins portés à compléter l'ENM. Statistique Canada a déjà avancé que les

Table 1: Les différences entre 2006 et 2011 Recensement/l'ENM taux des réponses

	QUESTIONNAIRE COMPLET DE 2006	L'EMN DE 2011
Nombre de ménages	12 500 000	13 300 000
Échantillon	1 de 5 (20 %)	1 de 3 (33 %)
Taux de reponse	94 %	69 %
questionnaires retournés	2 350 000	3 050 000

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Autochtones pourraient être un segment de la population canadienne moins enclin à participer à l'ENM, selon les expériences passées.

Les données communautaires sont particulièrement importantes pour AADNC puisqu'une grande partie du mandat du Ministère consiste à travailler avec les collectivités des Premières Nations et des Inuit. Statistique Canada utilise le terme subdivision de recensement (SDR) pour parler des municipalités ou des régions équivalentes à des municipalités. Depuis toujours, la présence de réserves indiennes partiellement dénombrées est un enjeu qui entraîne des problèmes quant à l'analyse de la population des Premières Nations vivant dans les réserves. Les réserves partiellement dénombrées sont des collectivités des Premières Nations qui ont refusé de participer au recensement ou pour qui le dénombrement a été interrompu. Statistique Canada conserve un dialogue ouvert avec les collectivités des Premières Nations et a développé une relation positive avec la plupart d'entre elles. Le nombre de réserves partiellement dénombrées a considérablement diminué. Il est passé de 136 en 1986, à 22 en 2006, et à 36 en 2011[4]. La qualité de l'ensemble des données s'est donc améliorée, mais ces améliorations constituent de nouveaux défis quand vient le temps de comparer les données dans le temps.

Statistique Canada mesure également le taux global de non réponse. Le taux global de non réponse est une mesure combinée du pourcentage de ménages qui ne remplissent pas le questionnaire (non réponse totale) et du nombre moyen de réponses manquantes sur les questionnaires qui sont retournés à Statistique Canada (non réponse partielle). Dans le Recensement de 2006, les données des collectivités ayant un taux global de non réponse de 25 % ou plus n'ont pas été publiées pour des raisons de qualité. Les données sur les collectivités comptant moins de 40 personnes ont été supprimées pour des raisons de confidentialité. Compte tenu de ce traitement et des réserves partiellement dénombrées, des données de recensement complètes et détaillées sur 575 (de 609) réserves étaient disponibles en 2006, ainsi que sur les 50 collectivités inuites de 40 personnes ou plus.

Dans le cadre de l'ENM de 2011, Statistique Canada a établi le seuil du taux global de non réponse à 50 % en ce qui concerne les collectivités pour lesquelles les données ne seraient pas publiées pour des raisons de qualité. Comme en 2006, les données sur toute collectivité comptant moins de 40 personnes sont supprimées pour des raisons de confidentialité. Compte tenu de ce traitement et des réserves partiellement dénombrées, Statistique Canada publiera des données sur 573 collectivités situées dans des réserves et 46 collectivités inuites en 2011.

En fonction de ces critères, les données sur les collectivités tirées du Recensement de 2006 et de l'ENM de 2011 font ressortir des divergences bien distinctes dans les pourcentages de réponse selon le type de collectivité. C'était à prévoir, étant donné les différentes stratégies d'échantillonnage utilisées dans les réserves et dans les collectivités inuites et dans la plupart des collectivités du Nord, en plus du passage à l'ENM à participation volontaire. La figure 1 montre la proportion de la population des réserves, de collectivités inuites et d'autres

Figure 1 : Données communautaires publiées par Statistique Canada†, Recensement de 2006 et ENM de 2011

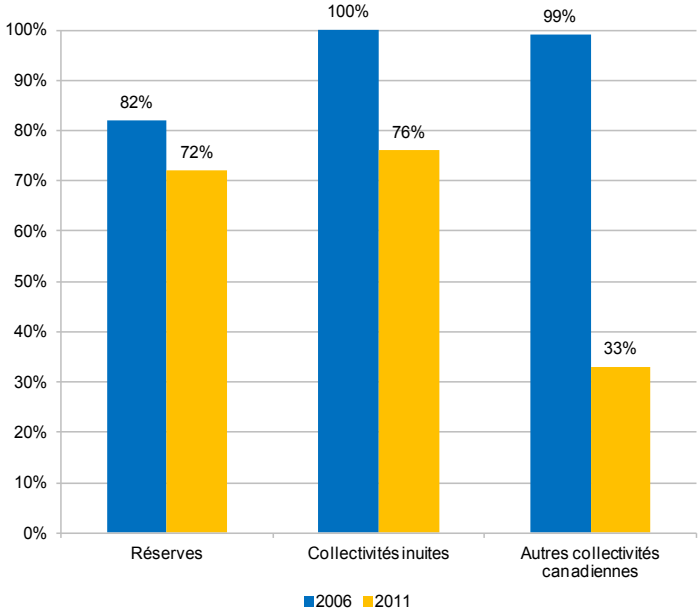

† Présenté comme la proportion de collectivités avec une population d'au moins 40 personnes, selon le type de collectivité. Remarque : le mot « réserves » est utilisé au sens de « réserves indiennes » selon la définition de Statistique Canada pour chaque année de recensement. Les données publiées sont aussi fondées sur les critères de suppression établis pour une année donnée (p. ex. un taux global de non-réponse d'au moins 25 % en 2006 et un taux global de non-réponse d'au moins 50 % en 2011).

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

collectivités canadiennes pour laquelle, en 2006 et en 2011, Statistique Canada a publié des données au niveau des SDR. Les chiffres pour ces deux années ne sont pas directement comparables en ce qui a trait à la qualité des données, étant donné qu'ils sont fondés sur différentes limites de suppression. Ces chiffres servent cependant à illustrer la proportion des collectivités qui satisfaisaient aux critères de publication pour le Recensement de 2006 et l'ENM de 2011 respectivement, et pour lesquelles les données communautaires sont facilement accessibles.

Quant au Recensement de 2006, les données sur les collectivités dans les réserves étaient davantage supprimées que ne l'étaient les données sur les collectivités inuites ou autres. En fait, en 2006, les données sur chacune des 50 collectivités inuites (100 %) et presque toutes les autres collectivités (99 %) étaient accessibles. Pour ce qui est de 2011, Statistique Canada a publié les données d'une bien plus importante proportion de collectivités dans les réserves. Non seulement la proportion de collectivités a-t-elle augmenté par rapport aux chiffres de 2006, mais les collectivités dans les réserves, en 2011, comptaient la plus grande proportion de collectivités avec des données accessibles au niveau des SDR. Les chiffres relatifs aux Inuit étaient semblables, bien qu'ils aient un peu diminué, passant à 92 % (soit 46 des 50 collectivités). Toutefois, les chiffres sur les autres collectivités avaient diminué d'un moins un quart par rapport aux données de 2006.

Les Autochtones vivant hors réserve ou à l'extérieur de la plupart des collectivités du Nord ou des Inuit faisaient partie de l'échantillon de la

population générale. Ce qui veut dire qu'il y avait une chance sur trois que leur ménage soit sélectionné pour participer à l'ENM. En ce qui a trait aux Autochtones vivant dans des grandes régions urbaines (ou des régions métropolitaines de recensement), Statistique Canada a axé ses efforts de collecte dans ces régions afin d'assurer une bonne participation de la part des villes canadiennes. Quoi qu'il en soit, les populations autochtones ont tendance à constituer une proportion relativement petite dans ces régions. Les données de ces régions doivent être interprétées avec circonspection, surtout lorsqu'on analyse les villes respectives. L'analyse de la qualité des données de l'ENM sur les Autochtones vivant en milieu urbain et vivant dans des réserves sera un processus continu, ce qui signifie que plus de temps sera requis pour compléter l'évaluation de qualité.

Conclusion

Le recensement n'a jamais été un outil de collecte de données statique. Différents facteurs peuvent avoir un effet sur la couverture, la qualité et la comparabilité des données d'un recensement d'une année à l'autre. Malgré ces changements, le recensement demeure la source nationale de données la plus fiable et la plus complète pour les populations et les collectivités autochtones au Canada.

L'ENM est le sondage volontaire le plus important effectué par Statistique Canada. Les taux de réponse ont été plus élevés que prévu, mais il existait un écart d'une collectivité à une autre. Les modifications apportées à l'ENM représentent un changement majeur par rapport à la façon dont était mené un recensement auparavant, mais elles sont vues comme un des nombreux changements périodiques dont le Programme de recensement a fait l'objet.

Notes :

1. Le questionnaire abrégé de 2011 était semblable au questionnaire abrégé du Recensement de 2006. On y a ajouté seulement trois questions sur la langue, qui étaient auparavant dans le questionnaire complet.
2. Yellowknife et Whitehorse ont été dénombrées à l'aide de la stratégie de collecte générale.
3. L'agent recenseur est un employé de Statistique Canada qui effectue une entrevue en personne auprès du répondant du ménage et qui consigne les réponses.
4. Treize de ces réserves ont été partiellement dénombrées en raison de situations d'urgence comme des incendies de forêt et non en raison d'un refus de participer. Le nombre de réserves qui ont refusé de participer était de 23.

À propos de l'auteur

La présente note de recherche a été préparée par Christopher Penney de la Direction de la recherche stratégique, avec la collaboration de la Direction de la statistique et de la mesure d'AADNC ainsi que de Statistique Canada .

À propos de nous

La Direction de la recherche stratégique a pour mandat d'appuyer le gouvernement fédéral dans l'élaboration des politiques en ce qui concerne les Premières Nations, les Métis, les Inuit et les résidants du Nord du Canada. Elle s'en acquitte dans le cadre d'un programme de développement d'enquêtes, de recherches stratégiques et de transfert du savoir.

La série des notes de recherche de la Direction de la recherche stratégique est disponible en format électronique sur le site web du Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ainsi que pour la communauté fédérale sur GCPedia. Les copies imprimées sont disponibles seulement par demande spéciale.

Les points de vue exprimés dans le présent rapport sont uniquement ceux de l'auteur et ne sont pas nécessairement partagés par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter:
research-recherche@aadnc-aandc.gc.ca

Directeur, recherche stratégique: Eric Guimond
Rédacteur en chef, série de recherche: Marc Fonda
Gestionnaire de production, série de recherche: Daniel Jetté

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer
avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par téléphone au 613-996-6886,
ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.
www.aadnc.gc.ca 1 800 567-9604 ATS seulement 1 866 553-0554
QS-7131-000-FF-A1 Catalogue : R3-196/2013F-PDF ISBN : 978-0-660-21234-0
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2013
Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Aboriginal data as a result of changes to 2011 census of population.

Canada